

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*****Séance du 21 décembre 2022*****OBJET : 37/2022****CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE L'AGGLOMERATION D'AGEN, LA COMMUNE DE FOULAYRONNES ET AGEN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « ROUTE ROYALE LOT 24 » SUR LA COMMUNE DE FOULAYRONNES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à NEUF HEURES
Présents :	25	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	2	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	2	Mme Monique LOREAU à Mme Michelle COMBA ; M. Lionel MADELRIEUX à M. Laurent MAILLARD
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		15 décembre 2022

Expose

L'Office public de l'Habitat « Agen Habitat » réalise une opération de construction de 2 logements, sur le lot n° 24 du projet global d'aménagement « Les terrassements de Guillot » sur la commune de Foulayronnes.

Cette opération constitue la dernière tranche de l'aménagement du projet global qui comporte actuellement 16 lots libres destinés à la vente, 74 logements locatifs sociaux et d'une maison de vie collective.

Les lots libres ont été aménagés, une première tranche de 45 logements locatifs sociaux a été livrée et la deuxième tranche de 29 logements locatifs sociaux est en cours de construction.

Face à difficultés de commercialisation du lot n°24, Agen Habitat a décidé d'y construire 2 logements locatifs supplémentaires dont 1 T3 PLAI et 1 T4 PLUS avec des loyers qui oscillent entre 435 € et 575 €.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 385 000.00 € TTC.

Afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération, Agen Habitat sollicite l'Agglomération d'Agen à hauteur de 4 500.00 € à parité avec la subvention de la commune de Foulayronnes.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Subvention Agglo Agen	4 500 €	1,17 %
Subvention commune	4 500 €	1,17 %
Subvention Etat	6 500 €	1,69 %
Subvention Conseil Départemental	6 750 €	1,75 %
Total subventions	22 250 €	5,78 %
Emprunts	305 000 €	78,22 %
Fonds propres	57 750 €	16 %
TOTAL	385 000 €	

La subvention de la commune de Foulayronnes d'un montant de 4 500.00 € sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service n° 1, soit 2 250.00 €,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 4 500.00 €.

Cadre juridique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.5211-2, L.5211-10 et L.1611-4,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la Décision n°2019-027 du Bureau Communautaire, en date du 25 avril 2019, portant demande de subvention pour l'opération de construction de 45 logements locatifs sociaux « Route Royale » sur la commune de Foulayronnes par Agen Habitat,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le partenariat entre la Commune de Foulayronnes, l'opérateur Agen Habitat et l'Agglomération d'Agen, concernant le financement de l'opération de construction de 2 logements locatifs sociaux « *Route Royale lot 24* » sur la Commune de Foulayronnes,

- **VALIDE** le versement de la participation financière de la commune de Foulayronnes d'un montant global de de 4 500.00 € réparti comme suit :

- 50 % au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service n° 1, soit 2 250.00 €,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 4 500.00 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et document relatif au projet,

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 et seront à prévoir aux budgets suivants

Le Maire

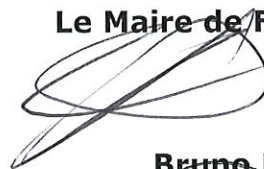
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**



Bruno DUBOS.

